



Questions d'actualité

DU PORTE-PAROLAT

du vendredi 17 juillet 2015 - de la part de Stéphane Le Foll

FONCTION PUBLIQUE : TEMPS DE TRAVAIL

Manuel Valls, Premier ministre, sur proposition de Marylise Lebranchu, ministre de la décentralisation et de la fonction publique, a confié à Philippe Laurent, Président du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale, une mission d'évaluation du temps de travail dans les trois versants de la fonction publique. Alors que les conditions d'organisation du temps de travail ont profondément évolué, notamment depuis la mise en place des 35h, et que la multiplicité des missions exercées par les agents publics ont conduit à une grande diversité d'application de cette réforme, **il devenait nécessaire d'avoir une vue d'ensemble sur le temps de travail dans l'ensemble de la fonction publique. Cette mission a donc pour objectif de dresser un état des lieux exhaustif non seulement de la réglementation, mais aussi des pratiques effectives concernant le temps de travail ; dans les services de l'Etat et de ses établissements, dans les collectivités territoriales et leurs établissements, ainsi que dans les établissements publics hospitaliers et médico-sociaux. Des outils pérennes de collecte et de traitement des données, s'agissant de la mesure du temps de travail, devront être proposés pour permettre de procéder à une évaluation régulière et de disposer d'un bilan comparé avec le secteur privé. Enfin, des évolutions de la réglementation pourront être proposées, sans toutefois que le principe d'un temps de travail annuel de 1607heures ne soit remis en cause. Monsieur Laurent aura jusqu'au 1er février 2016 pour remettre ses conclusions.**

SECURITE SEVESO

Ségolène Royal a organisé une table ronde vendredi 17 juillet afin de renforcer la sécurité des sites SEVESO contre les actes de malveillance. Cette table ronde a réuni : les hauts fonctionnaires de défense des ministères de l'Écologie, de l'Économie et de l'Intérieur, le directeur de la protection et de la sécurité de l'État du secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale, le directeur de la protection des infrastructures de défense, la directrice générale de la prévention des risques, le directeur général de l'énergie et du climat, trente représentants des exploitants des sites relevant de la directive Seveso, dont le président de l'union des industries chimiques et le directeur de l'union française des industries pétrolières. **Les sites SEVESO font l'objet de prescriptions techniques extrêmement rigoureuses** pour empêcher autant que possible les accidents et en limiter les impacts. Certains sites SEVESO sont en outre classés « point d'importance vitale » au titre du code de la défense et font ainsi l'objet d'un plan particulier de protection établis par les exploitants sous le contrôle des préfets. La table ronde a permis d'aborder les sujets suivants et de décider d'actions immédiates. **Les conditions d'accès aux sites sensibles** : les différents types de contrôle d'entrée : physiques en présence de gardien, par badgeage en l'absence de gardien, les conditions de la délivrance ou du retrait des autorisations d'accès délivrées aux prestataires et sous-traitants, l'intérêt et l'opportunité d'un criblage en amont par les pouvoirs publics. **L'Union des Industries Chimiques a rappelé son engagement à renforcer les mesures de protection contre les actes de malveillance dans le cadre d'une démarche volontaire. Les conditions de surveillance des sites et installations sensibles** : la détection et le suivi de la progression d'une intrusion sur site ; la liaison avec les forces de l'ordre, la politique de gestion de la sûreté (régie, sous-traitance), les relations avec les pouvoirs publics en situation d'urgence (gestion des numéros d'astreinte). **Les modalités de surveillance de ces sites** (gardiennage, détection anti-intrusion, liaison avec les forces de l'ordre) : **afin d'améliorer le dispositif existant, un audit sera réalisé par des experts de l'administration sur des sites volontaires** afin d'en tirer un retour d'expérience collectif. **Les décisions suivantes ont été prises** : **1 – Le questionnaire du guide de l'INERIS d'analyse de la vulnérabilité des sites industriels chimiques face aux menaces de malveillance et de terrorisme sera rendu avant fin septembre 2015 dans les installations relevant de la directive SEVESO. 2 - Des inspections seront réalisées d'ici fin 2015 sur l'ensemble des sites SEVESO pour examiner les mesures mises en place par les exploitants. 3 - Des exercices par zone de défense seront également réalisés d'ici la fin de l'année 2015. 4 - En parallèle, le gouvernement définira les renforcements nécessaires du cadre réglementaire applicable à la protection contre les intrusions sur ces sites au vu des conclusions de l'enquête en cours sur l'incendie d'origine criminelle survenu le 14 juillet dernier sur un site pétrochimique, et du résultat des campagnes de contrôle. 5 - Protection des données sensibles** : la loi impose que les riverains et travailleurs soient correctement informés des risques. À ce titre elle permet la diffusion des documents établis pour assurer la maîtrise de ces risques et notamment les études de dangers, mais précise que les données susceptibles de favoriser la malveillance restent secrètes. **Une inspection générale sera diligentée afin de définir concrètement les bonnes pratiques permettant de concilier au mieux ces exigences de transparence et la nécessaire protection contre la malveillance. 6 - Enfin, l'élaboration des**

plans de prévention des risques technologiques (PPRT) sur tous les sites Seveso « seuil haut » sera accélérée, grâce à la mobilisation de crédits budgétaires à hauteur de 95 ME en 2016 et la publication d'une ordonnance simplifiant leur application à l'automne 2015. 85% des plans sont d'ores et déjà approuvés, Ségolène Royal demande aux préfets de porter le taux d'élaboration à 100 % au plus vite.

CLIMAT

La France, qui assurera la présidence de la 21e Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques en décembre 2015 à Paris, et le Mexique, qui présidera la 13e Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique en novembre 2016, appellent au renforcement de l'action internationale en faveur du développement durable. Nos deux pays réaffirment leur engagement pour l'obtention à Paris, en décembre 2015, d'un accord juridiquement contraignant, universel, ambitieux et équitable, qui soit à la hauteur du défi auquel nous faisons face et des attentes de nos citoyens. À cet effet, **nous appelons à une accélération des négociations, en montrant le plein engagement des pays ainsi que leur leadership. Nous appelons tous les pays à présenter d'ici la COP21, comme ils s'y sont engagés, une contribution, qui soit la plus ambitieuse possible**, notamment en termes de réduction des émissions de gaz à effet de serre, y compris à long terme, et des initiatives en matière d'adaptation au changement climatique. Nous invitons les pays en mesure de le faire à présenter en 2020 des objectifs indicatifs de décarbonation de leurs économies à l'horizon 2050. En ce sens, **nous nous félicitons que le Mexique et la France avec l'Union européenne aient présenté en mars dernier leurs contributions prévues déterminées au niveau national dans le cadre de l'Accord de Paris, ce qui constitue un signe non équivoque de notre volonté de relever avec détermination le défi du changement climatique**. Afin de limiter effectivement le réchauffement climatique en deçà de 1,5 ou 2 degrés centigrades, objectif qui implique une décarbonation de l'économie mondiale dans la deuxième moitié du XXIe siècle, nous soutenons l'adoption d'un accord durable et évolutif, prévoyant une révision régulière des objectifs nationaux et des buts collectifs dans le cadre d'un mécanisme robuste et transparent contribuant à renforcer la confiance mutuelle. **Nous encourageons également les pays développés à intensifier leurs efforts afin de respecter leur engagement à mobiliser 100 milliards de dollars de fonds publics et privés par an à compter de 2020 en faveur de la lutte contre le réchauffement climatique dans les pays en développement, avec un effort accru concernant l'adaptation à ses effets et en améliorant la transparence. Nous appelons tous les autres pays qui le peuvent à participer à ces efforts financiers**. Ceux-ci ne seront efficaces que s'ils reposent sur des politiques économiques nationales prenant en compte le risque climatique, notamment par la généralisation d'un prix du carbone, la suppression des subventions aux énergies fossiles et le renforcement des incitations à investir dans des infrastructures résilientes et sobres en carbone. Le succès de la conférence de Paris sur le climat est essentiel pour la préservation de notre planète et de sa diversité biologique. En ce sens, nous poursuivrons notre coopération dans le but de promouvoir des accords significatifs permettant de progresser de manière décisive dans le domaine de la préservation et de l'utilisation durable de la biodiversité lors de la 13e Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique. En témoignage de leur engagement, le Mexique et la France décident d'étendre leur coopération dans le domaine de la lutte contre le changement climatique en encourageant la mise en place d'alliances stratégiques visant à favoriser le transfert de technologies propres, les connaissances scientifiques et le renforcement des capacités nationales pour faciliter la transition vers une économie sobre en carbone et les deux pays travailleront ensemble à la remise en état des sols, à des solutions au problème de l'acidification des océans ainsi que dans des domaines tels que la gestion durable des déchets et les transports durables notamment. Le Mexique et la France mettront en avant ces thématiques dans leurs régions respectives.

AGENCE FRANCAISE POUR LA BIODIVERSITE DES OUTRE-MER

En février dernier, Ségolène Royal a demandé à Serge Letchimy et Victorin Lurel d'animer le réseau des partenaires de l'Agence française pour la biodiversité dans les Outre-mer. Ils lui ont remis aujourd'hui le rapport : « **Quelles déclinaisons de l'Agence française pour la biodiversité dans les outre-mer ?** ». Ce rapport souligne l'importance de la prise en compte des enjeux de la biodiversité des Outre-mer dans la future Agence. Il mentionne en particulier la redistribution par l'Agence des avantages financiers de l'accès aux ressources génétiques. Ce rapport reprend les propositions de l'atelier du 11 février organisé par Ségolène Royal avec une centaine d'élus des Outre-mer. A la suite de cet atelier, des avancées ont été apportées dans le projet de loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, notamment la possibilité de créer sous un statut local des délégations de l'Agence française pour la biodiversité. Ségolène Royal retient de ce rapport les éléments suivants : **le lancement des préfigurations locales pour la création de délégations dans les Outre-mer**. Cette préfiguration est déjà mise en œuvre pour la Martinique et la Guadeloupe. Elle sera mise en place en Guyane, à Mayotte et à la Réunion dans les mois qui viennent. Pour les autres collectivités d'Outre-mer qui ont la compétence en matière d'environnement, la Ministre charge Olivier Laroussinie de préciser avec elles leurs attentes en termes de coopération. **La création d'un comité thématique pour l'Outre-mer, placé auprès du conseil d'administration de l'Agence française pour la biodiversité** : 1.pour éclairer les décisions du conseil d'administration de l'Agence sur les questions relatives aux Outre-mer ; 2.pour être un lieu d'échange et de dialogue des Outre-mer en

matière de biodiversité, de milieu marin et d'eau ; 3.pour permettre la préparation de positions concertées entre les Outre-mer. Ce comité thématique est inscrit dans le projet de loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages.

PARTENARIAT POUR LE GOUVERNEMENT OUVERT

Le Président de la République, François HOLLANDE, a remis ce jour à son homologue mexicain, dont le pays préside le « Partenariat pour le gouvernement ouvert » (PGO), le plan d'action de la France « pour une action publique transparente et collaborative ». Cette cérémonie a eu lieu à l'Élysée, en présence de Clotilde VALTER, secrétaire d'Etat à la réforme de l'Etat et à la simplification, représentante du Gouvernement français au sein du PGO. En avril 2014, **le Président de la République avait souhaité que la France rejoigne le Partenariat pour un gouvernement ouvert (PGO), qui réunit 65 Etats engagés en faveur d'une action publique transparente et plus ouverte à la participation et à la collaboration entre la puissance publique et la société civile, en s'appuyant sur les opportunités offertes par la révolution numérique.** Le document remis au Président mexicain est le **produit d'une longue concertation avec la société civile, au sein du Gouvernement et de l'administration, ainsi qu'avec les autorités indépendantes.** Le plan national d'action comporte 26 engagements concrets. **Il prolonge ainsi le travail mis en œuvre par le Gouvernement français depuis 2012 visant à la transparence de l'action publique, à mieux associer les citoyens à la vie démocratique, à la réforme de l'Etat et à la simplification.** Dans ce document, la puissance publique s'engage à rendre des comptes (1) consulter, concerter et coproduire l'action publique(2), partager les ressources numériques utiles à l'innovation économique et sociale (3) et poursuivre l'ouverture de l'administration(4). Ces thématiques sont complétées par des engagements spécifiques au climat et au développement durable(5), enjeux de long terme qui appellent l'implication de tous. Un premier bilan de ce plan d'action sera réalisé dans un an. **Il s'agit de continuer à progresser vers un Gouvernement plus ouvert, dans une démarche d'efficacité collective, afin de donner tout leur sens aux valeurs de la République et de conduire une action publique exemplaire, au service de tous.** Pour Clotilde VALTER, secrétaire d'Etat chargée de la réforme de l'Etat et de la simplification, qui représente le gouvernement français au sein du PGO et siège à son comité directeur: « rénover la relation entre l'Etat et les citoyens, entre l'Etat et les entreprises, utiliser les technologies pour plus d'efficacité et de transparence et donner un nouveau souffle à notre démocratie, constituent des priorités au cœur de notre projet». Ce plan d'action national, rendu public aujourd'hui, entre en vigueur immédiatement. La France, vice-présidente du PGO à compter d'octobre 2015, en prendra la présidence en octobre 2016.

COLLECTIVITES D'OUTRE MER

Serge Letchimy, député de la Martinique et président du Conseil régional de la région Martinique, a remis à Ségolène Royal son rapport d'étape sur la mise en œuvre d'un modèle d'économie circulaire dans les collectivités d'Outre-mer. Compte tenu des spécificités des territoires d'Outre-mer, il apparaît en effet pertinent **d'envisager de nouveaux modes de valorisation des déchets qui permettent de créer de la valeur au plus près des territoires.** Le rapport d'étape contient 26 propositions pour améliorer la gestion des véhicules hors d'usage en Outre-mer : **1.sensibiliser les propriétaires de véhicules hors d'usage** en leur adressant une information personnalisée à partir du système d'immatriculation des véhicules (SIV). **2.Le renforcement de la coopération interrégionale,** notamment pour la gestion de déchets ne trouvant pas de débouchés économiquement viables localement (pneumatiques). **3.Rediriger les véhicules déclarés irréparables et détenus par les assureurs vers les centres VHU agréés.** **4.Encourager la création de fourrières** pour y transférer les véhicules stationnant trop longtemps sur la voie publique. Le rapport évoque également le développement de l'entretien et la réparation des véhicules avec des pièces de réutilisation certifiées, qui fait écho à **l'obligation faite au garagiste de proposer des pièces de réutilisation adoptée dans la loi relative à la transition énergétique.** D'autres dispositions facilitant la remise dans les filières autorisées de traitement de véhicules hors d'usage ont également été adoptées dans la loi. Serge Letchimy propose, pour assurer l'équilibre économique des filières de déconstruction de véhicule hors d'usage, soit de créer une contribution prélevée à l'achat des véhicules, soit de mettre en place une consigne ou une prime à la remise d'un véhicule hors d'usage dans un centre agréé. Elles nécessitent un travail complémentaire dans leurs modalités de mise en œuvre, qui pourront être précisées dans le rapport définitif.

INVESTISSEMENTS D'AVENIR

François REBSAMEN, ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social et Louis SCHWEITZER, commissaire général à se félicitent du succès de l'appel à projets « modernisation de l'appareil de formation en alternance » du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA) qui compte au total 119 lauréats pour un montant total d'aide de 450M€. L'appel à projet « investir pour la formation en alternance » du PIA, piloté par le Commissariat Général à l'Investissement (CGI) et dont l'opérateur est la Caisse des Dépôts, vise à soutenir des projets innovants de développement de l'apprentissage comportant un partenariat renforcé entre industriels, acteurs de la formation, établissements de recherche et collectivités. Mis en place le 22 novembre 2010, il a été doté de 450M€ et s'est

clôturé le 31 décembre 2014 et a reçu près de 350 candidatures durant ces quatre années. Les 119 projets sélectionnés depuis mai 2011 se décomposent en 30 projets de modernisation de centre de formation d'apprentis, 39 projets d'hébergements d'apprentis et 50 projets « pôles de référence » portant en commun un programme de modernisation des formations et un hébergement lié. Ces 119 projets représentent plus de 100 000 places d'apprentis modernisées dont 20 000 nouvellement créées et 7000 logements (correspondant à 10 000 places), avec un soutien de 450 M€ de la part de l'Etat via le PIA. Les six derniers projets – soutenus par le Programme des Investissements d'avenir – sélectionnés et présentés ci-dessous ont démontré une ambition particulière impliquant de véritables innovations pédagogiques et un effet structurant pour l'apprentissage dans les régions dont ils sont issus. **1. Eco-Campus Grand Paris - Vitry (11,5M€)** Cet éco campus présentera un parcours de formation du CAP à la licence professionnelle dans les métiers de l'efficacité énergétique, de l'installation à la maintenance des systèmes énergétiques en y associant l'isolation. L'objectif est de répondre directement aux besoins des entreprises en personnel d'encadrement de chantier. Le nombre d'apprentis devrait passer de 722 à 1100. **2. Campyvale - Tremblay sur Mauldre (8,2M€PIA)** : Le projet consiste en la réhabilitation et l'extension du site de formation et d'hébergement. L'objectif est ainsi de développer l'alternance dans les métiers du transport et de la logistique, les métiers verts et le transport fluvial. Au total ce sont 386 alternants supplémentaires et 1016 alternants qui sont attendus sur le site en 2020. **3. IMT Learning Lab – Grenoble (3,9M€ PIA)** : L'IMT Learning Lab est un outil technico-pédagogique permettant de simuler le fonctionnement d'une ville intelligente en matière de performance énergétique, sur tout le campus de l'Institut des métiers et des techniques de la CCI de Grenoble. **4. FCMB Anglet (3,1M€)** : Ce projet qui s'intègre dans une dynamique locale de spécialisation sur l'écoconstruction permet de répondre à un besoin des entreprises locales et régionales devant développer des compétences en terme de qualité environnementale du bâti. **5. CFAI Valenciennes (1M€)** : Les travaux de modernisation permettront la mise en œuvre des méthodes pédagogiques et techniques innovantes. Le CFA prévoit d'accueillir à horizon 2018, 415 alternants, soit 80 alternants supplémentaires. **6. L'Abri -Evreux (0,6M€)** Le projet consiste en la création d'une résidence de type FJT de 70 logements représentant 81 places dont 33 places dédiées aux alternants. Il s'agit d'un projet co-construit avec des partenaires économiques, les collectivités territoriales les bailleurs et les CFA. Il sera réalisé dans l'ancienne maternité Saint Louis, en centre-ville d'Evreux. **Ces projets participent également de la démarche engagée dans le Pacte de compétitivité annoncé par le Premier ministre avec l'objectif d'ici 2017 d'atteindre 500 000 apprentis en France. Une réception de l'ensemble des lauréats aura lieu avant la fin de l'année afin de partager les meilleures pratiques et de valoriser ces formations au plus près des besoins des entreprises.** L'action « partenariats pour la formation professionnelle et l'emploi » du PIA2 prolonge l'action du PIA1 sur l'alternance. Dotée de 126M€ elle vise à accompagner par la formation les mutations économiques en encourageant le développement de solutions locales s'appuyant sur un engagement conjoint notamment des acteurs économiques et des acteurs de la formation et de l'enseignement. Les premiers lauréats seront annoncés mi-septembre.

SANTE : NOUVEAU LARIBOISIERE

Marisol TOURAINE, ministre des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes, a validé le projet de restructuration de l'hôpital Lariboisière (Paris). Ce projet s'inscrit dans le cadre d'un effort majeur d'investissement porté par l'Assistance publique – Hôpitaux de Paris (AP-HP) et soutenu par l'Agence régionale de santé (ARS) Ile-de-France au profit du bassin de santé nord-parisien. Il a reçu un avis favorable du Comité interministériel de la performance et de la modernisation de l'offre de soins (COPERMO). **D'un montant total de 316 millions d'euros, ce projet bénéficiera d'un soutien financier national à hauteur de 30% de la part des dépenses de travaux,** contrepartie de l'engagement de l'AP-HP à atteindre les meilleurs standards en termes de prise en charge des malades, de conditions de travail pour les personnels et d'efficacité des organisations. **L'aboutissement de ce projet est une preuve supplémentaire de l'investissement décisif du gouvernement dans les hôpitaux publics pour garantir une offre de soins de qualité, renouveler leurs équipements et proposer à ses personnels des conditions de travail optimales.** C'est aussi le fruit d'une très forte mobilisation des équipes médicales, soignantes et administratives, ainsi que d'une dynamique de travail efficace et resserrée entre le ministère de la santé, l'ARS Ile-de-France et l'AP-HP, avec l'appui de la Ville de Paris. Première phase d'une opération ambitieuse de rénovation et de reconstruction des établissements hospitaliers du nord de Paris, la construction au nord-est du site actuel de l'hôpital Lariboisière d'un nouveau bâtiment de 489 lits concentrera, autour d'un plateau médico-technique innovant, un service d'accueil des urgences dimensionné pour plus de 100 000 passages annuels, une maternité de nature à assurer près de 3 200 accouchements chaque année, ainsi que des plateaux partagés d'hospitalisation.

ENSEIGNEMENT AGRICOLE

Parmi les 79 595 candidats qui se sont présentés aux examens de l'enseignement agricole, 67 629 ont été admis. **Le taux de réussite général des candidats connaît une progression par rapport à la session 2014 et s'établit à 85%. (+ 0.8 points).** Il est à noter que le taux de réussite au baccalauréat est en progression tant dans la voie professionnelle (+0.9 point) que dans la voie technologique, (+5.2 points). La filière BTS* connaît également une progression du taux de réussite (+1.7

point). Tous diplômés confondus le taux de réussite s'élève à 85,2% (+1 point). **Stéphane LE FOLL, ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, adresse aux diplômés toutes ses félicitations ainsi que ses vœux de réussite dans leur projet professionnel ou pour la poursuite de leurs études. Le ministre tient à remercier particulièrement tous les personnels de l'enseignement agricole et les professionnels qui ont participé à l'organisation des épreuves.**

CLIMAT : FORUM DES ECONOMIES MAJEURES

M. Laurent Fabius participera au Forum des économies majeures qui se tiendra à Luxembourg les 18 et 19 juillet. Ce forum, qui s'était réuni en avril à Washington, rassemble sous la présidence des États-Unis les principaux pays émetteurs de gaz à effet de serre. Cette rencontre sera suivie d'une réunion informelle de consultations qui se tiendra à Paris avec une quarantaine de ministres, les 20 et 21 juillet. **M. Laurent Fabius, président de la COP21, travaillera avec les représentants des principales économies mondiales, le président péruvien de la COP20 et d'autres pays invités à titre d'observateurs à rapprocher les positions sur les principaux enjeux de la négociation en cours pour parvenir à un accord ambitieux à Paris.**

UNION EUROPEENNE : CONSEIL DES AFFAIRES ETRANGERES

M. Laurent Fabius participera au conseil des affaires étrangères qui se tiendra à Bruxelles le 20 juillet sous la présidence de Mme Federica Mogherini, Haute Représentante pour les affaires politiques et de sécurité. Les ministres aborderont les sujets suivants : **1.Iran** : les ministres feront le point sur l'accord obtenu entre les E3 +3 et l'Iran le 14 juillet à Vienne ainsi que sur sa mise en œuvre ; **2.Libye** : M. Bernardino Leon, représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies présentera aux ministres l'accord de Skhirat. La discussion portera en particulier sur le rôle possible de l'Union européenne pour accompagner le processus politique ; **3.Tunisie** : les ministres réfléchiront aux modalités possibles de l'aide de l'Union à la Tunisie, tant en matière économique que pour lutter contre le terrorisme. Un déjeuner de travail aura lieu autour du Premier ministre tunisien, M. H. Essid et du ministre des affaires étrangères, M. T. Baccouche ; **4.Processus de paix au Proche-Orient** : les ministres échangeront sur les moyens de relancer le processus de paix au Proche-Orient et sur la situation sur le terrain.

CULTURE : HOMMAGE A JEAN LACOUTURE

C'est un grand témoin passionné de son siècle qui vient de nous quitter à 94 ans. Attaché de presse du général Leclerc à la fin de la Seconde Guerre mondiale, Jean Lacouture avait fait ses armes dans le journalisme en plein cœur du conflit indochinois, rencontrant Hô Chi Minh et le général Giap. De Combat à France Soir, du Monde au Nouvel Observateur, il aura été tour à tour un envoyé spécial, un grand reporter et un éditorialiste à la plume parfois polémique, toujours mordante. Intellectuel engagé, fervent défenseur de la décolonisation aux côtés de Jacques Julliard et Jean-Paul Sartre, il avait mis ses talents d'écriture au service de la biographie des grands hommes. La France perd une grande plume.

A NOTER CETTE SEMAINE

CANICULE

Premier bilan national de l'épisode de canicule : un impact sanitaire limité grâce à la mobilisation des pouvoirs publics et des professionnels de santé. Marisol Touraine a dressé ce matin un premier bilan sanitaire de l'épisode de canicule traversé fin juin-début juillet. Anticipation, information, mobilisation : la réponse sanitaire et médico-sociale a permis de contenir l'impact sanitaire de cette canicule. La ministre a remercié les professionnels de santé, mais aussi l'ensemble du tissu médico-social, les associations et les agents des collectivités territoriales, pour leur mobilisation massive dans ces circonstances. Une mobilisation précoce et massive des pouvoirs publics. Les pouvoirs publics se sont mobilisés très tôt et massivement pour faire face à cet épisode de canicule. **Marisol Touraine a activé les dispositifs d'alerte sanitaire plusieurs jours avant le début de l'épisode. Dès le 25 juin, des messages d'alerte ont été diffusés aux Agences régionales de santé (ARS) pour mobiliser les professionnels et les établissements de santé.** Le 29 juin, la ministre a activé la cellule de crise du ministère de la santé pour suivre la situation et son impact sur le système de soins au quotidien. Une communication exceptionnelle a été déployée auprès du grand public. **Le 29 juin, Marisol Touraine a activé la plateforme téléphonique nationale d'information sur la canicule (2 500 appels traités à ce jour).** Des affiches d'information ont été distribuées dans les kiosques, les hôpitaux et les établissements médico-sociaux (en particulier les EHPAD). Des messages de prévention ont été diffusés régulièrement sur 30 chaînes de télévision et 9 stations de radio jusqu'à la fin de l'épisode de canicule. Les autorités sanitaires ont suivi, heure par heure, l'évolution de la situation dans les établissements de santé et médico-sociaux des 51 départements placés en vigilance orange. La ministre a effectué,

avec Laurence Rossignol et Ségolène Neuville, de nombreux déplacements sur le terrain pour relayer les messages de prévention. En amont du premier week-end de départ en vacances, la ministre a demandé aux hôpitaux les plus sollicités de maintenir leur capacité d'accueil médical pour être en mesure d'accueillir tous les patients qui auraient besoin d'être hospitalisés. Un impact sanitaire limité. Ces mesures ont permis de contenir l'impact sanitaire de cet épisode de canicule. **Une augmentation des passages aux urgences et des consultations « SOS Médecins » liés à la chaleur a été observée, sans que le système ne soit engorgé : 3 580 passages aux urgences en lien avec la chaleur, soit trois fois plus qu'à la même période sans vague de chaleur, ont été enregistrés ; plus de 1 460 consultations « SOS Médecins » en lien avec la chaleur ont été relevées, soit dix fois plus que sur une période équivalente sans épisode de canicule. La surmortalité qui accompagne systématiquement les épisodes de canicule a été, cette fois, limitée : pour la semaine du 29 juin au 5 juillet, 700 décès supplémentaires - soit 7% de plus - ont été enregistrés par rapport à la moyenne observée à la même période de l'année sans épisode de canicule (contre 15 000 décès supplémentaires - soit 55% de plus - en 2003 et 2 100 décès supplémentaires - soit 9% de plus - en 2006).** Cet épisode de canicule a montré une nouvelle fois la force de mobilisation du tissu hospitalier et médico-social et, plus généralement, l'esprit de solidarité qui anime notre société dans son ensemble, en particulier vis-à-vis de ses aînés. Alors que la France traverse une nouvelle vague de chaleur, la ministre et les autorités sanitaires restent pleinement mobilisées.

TERRORISME

M. Bernard CAZENEUVE, Ministre de l'Intérieur, a reçu ce jour M. Sébastien PIETRASANTA, Député des Hauts-de-Seine, qui lui a remis les conclusions de ses travaux relatifs à « La déradicalisation, outil de lutte contre le terrorisme ». Nommé parlementaire en mission le 27 février par le Premier Ministre, Sébastien PIETRASANTA, ancien rapporteur de la loi renforçant les dispositions de lutte contre le terrorisme promulguée le 13 novembre 2014, a analysé **les profils des personnes concernées par le phénomène de la radicalisation** violente en lien avec les filières terroristes, et **proposé un ensemble de 37 propositions visant à les réinsérer dans le socle républicain.** Soulignant les vertus des dispositifs mis en place par l'UCLAT et le CIPD, en particulier **l'efficacité du numéro vert** pour identifier les individus en proie à une radicalisation violente, Sébastien PIETRASANTA **propose notamment de poursuivre les recherches visant à élaborer un contrediscours efficace en direction des jeunes, et souligne la nécessité de voir émerger davantage d'acteurs associatifs à même de compléter l'action des pouvoirs publics dans l'accompagnement tant des jeunes que de leurs familles, souvent démunies.** Il a en outre cherché à tirer les premières conclusions des pratiques encore expérimentales mises en place dans d'autres pays, notamment au sein de l'Union Européenne. Ces travaux approfondissent utilement ceux du gouvernement, issus du plan contre les filières terroristes et la radicalisation violente adopté en conseil des ministres le 23 avril 2014. Le Gouvernement est absolument déterminé à agir autant par la prévention que par la répression, pour accompagner les jeunes et les familles, combattre le terrorisme et protéger les Français.

NOUVELLE CALEDONIE

L'Assemblée nationale a adopté à l'unanimité le projet de loi organique relatif à la consultation sur l'accession de la Nouvelle-Calédonie à la pleine souveraineté. Ce projet vise à permettre au plus grand nombre de Calédoniens, conformément au vœu du comité des signataires de l'Accord de Nouméa, réuni sous la présidence du Premier ministre, d'être dispensés de toute démarche pour être inscrits sur les listes électorales spéciales pour, ensuite, participer à la consultation sur l'accession de la Nouvelle-Calédonie à la pleine souveraineté qui doit intervenir au plus tard en novembre 2018. Il tend également à améliorer le fonctionnement des commissions administratives spéciales chargées de réviser la liste électorale spéciale pour les élections au congrès et aux assemblées de province, mais aussi d'établir et de réviser la liste des électeurs admis à participer à la consultation. Georges Pau-Langevin a mené un large travail de concertation avec les partenaires calédoniens avant et après le comité des signataires qui s'est tenu le 5 juin dernier. Ce comité a validé de manière consensuelle le principe d'une série d'amendements. Toutes les forces politiques se sont accordées sur l'établissement d'une méthode de travail pour avancer sur l'ensemble des questions à régler. Il s'agissait de la dernière étape avant l'examen puis l'adoption définitive d'un texte répondant aux très fortes attentes des partenaires calédoniens. Pour rappel, ce texte permet d'étendre à près de 80% du corps électoral la dispense de toute formalité administrative pour l'inscription sur les listes électorales de la consultation de 2018. Dans la nuit du mercredi 15 juillet, l'Assemblée Nationale s'est exprimée de manière unanime en faveur du projet de loi organique. Ce vote est la première étape d'un chemin déterminant pour la Nouvelle-Calédonie. « La République a toujours répondu présente à chacune des étapes importantes de l'histoire de la Nouvelle-Calédonie. Cette fois encore, elle est au rendez-vous » conclut la ministre des Outre-mer.

MEXIQUE – VISITE D'ETAT

A l'invitation du Président de la République, Enrique PEÑA NIETO, Président des Etats-Unis du Mexique, effectue une visite d'Etat en France du 13 au 16 juillet 2015. Le chef de l'Etat français l'avait reçu, une première fois, le 17 octobre 2012, alors qu'il venait d'être élu mais n'avait pas encore pris ses fonctions. Le Président de la République avait effectué par ailleurs, à l'invitation de son homologue mexicain, une visite d'Etat à Mexico les 10 et 11 avril 2014. **La participation du Président mexicain en tant qu'invité d'honneur au défilé du 14 juillet sera un symbole fort l'amitié franco-mexicaine. Les deux chefs d'Etat se rendront à Marseille le 15 juillet.** Ils y rendront hommage à la mémoire de Gilberto Bosques, le « Schindler mexicain ». Ils visiteront également l'usine d'Airbus Helicopters à Marignane. La coopération dans le domaine de l'aéronautique est un point fort de la relation franco-mexicaine. **La journée du 16 juillet sera notamment consacrée aux entretiens bilatéraux,** à la réunion du Conseil stratégique franco-mexicain et au dîner d'Etat. **Les deux Présidents entendent poursuivre le renforcement du partenariat stratégique bilatéral dans tous les domaines. Les deux pays se mobilisent notamment contre le réchauffement climatique** et préparent ensemble la Conférence de Paris à la fin de l'année (COP 21). La contribution présentée par le Mexique en mars dernier pour la COP21, la première publiée par un pays émergent, est ambitieuse. **Les deux Présidents mettront l'accent sur le renforcement des relations économiques.** Les échanges commerciaux bilatéraux croissent rapidement (plus de 10% par an au cours des 3 dernières années). Les investissements croisés seront également encouragés, de même que l'approfondissement de la coopération universitaire, scientifique et en matière d'innovation, qui est un point fort de la relation bilatérale.

ENFOUISSEMENT DE DECHETS NUCLEAIRES

L'amendement relatif à l'enfouissement profond des déchets nucléaires sous terre, adopté dans la loi Macron, a été intégré au Sénat, puis à l'Assemblée nationale. « Nous avons considéré à la fin de ce débat qu'il fallait trancher ce sujet-là, parce que c'est un sujet d'intérêt national avec des enjeux industriels écologiques majeurs et plutôt que d'avoir un débat dans quelques mois avec une proposition de loi, nous avons considéré qu'il fallait que ce sujet soit tranché parce qu'il en allait tout simplement de l'intérêt général » (PM, 13/07/15).

SYRIE

Le député des Yvelines, Jean-Frédéric Poisson a été reçu dimanche 12 juillet par le Président syrien Bachar Al-Assad. **Ce député, comme d'autres parlementaires qui s'étaient rendus en Syrie (en février dernier), n'était ni mandaté par les autorités françaises, ni porteur d'aucun message officiel.**

LIBYE

La France se réjouit du paraphe de l'accord inter-libyen. Cet accord est l'aboutissement de plusieurs mois de négociations menées sous les auspices des Nations Unies. Nous saluons le travail effectué par le Représentant Spécial du Secrétaire Général des Nations Unies, M. Bernardino Leon, et **remercions le Maroc qui a accueilli ces négociations.** Les parties libyennes ont une responsabilité historique. **Cet accord permet, espérons-le, d'ouvrir une nouvelle page en Libye. La France appelle le Congrès Général National à le rejoindre et à former un gouvernement d'unité nationale, dans l'intérêt de la Libye et du peuple libyen. La France se tient prête à apporter le soutien nécessaire à la Libye et aux Libyens dans le cadre de la mise en œuvre de cet accord, en coordination avec l'ensemble de ses partenaires.**

ZOOM SUR LE CONSEIL DES MINISTRES

PROJET DE LOI - RATIFICATION DU PROTOCOLE RELATIF A LA CONVENTION DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL SUR LE TRAVAIL FORCÉ

Le ministre des affaires étrangères et du développement international a présenté un projet de loi autorisant la ratification du protocole relatif à la convention n° 29 de l'Organisation internationale du travail sur le travail forcé, 1930. Ce protocole, adopté par la Conférence internationale du Travail le 11 juin 2014 à Genève, vient compléter la convention, qui compte parmi les plus ratifiées au sein de l'Organisation internationale du travail, pour prendre en compte les nouvelles formes de travail forcé. Le protocole prévoit un accès à des mécanismes de recours et de réparation appropriés et efficaces, tels que l'indemnisation des victimes. Il renforce également la coopération internationale en matière de lutte contre le travail forcé ou obligatoire. Le protocole met l'accent sur le rôle des employeurs et des travailleurs dans la lutte contre le travail forcé. Une ratification dans de brefs délais souligne l'engagement de la France à lutter contre toutes les formes de travail forcé et à promouvoir la ratification universelle des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du Travail.

PROJET DE LOI - ADAPTATION AU DROIT DE L'UNION EUROPEENNE DANS LE DOMAINE DE LA PREVENTION DES RISQUES

La ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie a présenté un projet de loi portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne dans le domaine de la prévention des risques. Ce projet de loi transpose notamment deux directives européennes importantes relatives à la mise en culture des organismes génétiquement modifiés (OGM) et à la sécurité des opérations de forage d'hydrocarbures en mer. En matière d'OGM, le Gouvernement pourra désormais : 1. s'opposer à la mise en culture d'organismes génétiquement modifiés sur la base de critères harmonisés en Europe ; 2. demander à une entreprise souhaitant obtenir une autorisation de mise en culture dans le périmètre de l'Union européenne d'exclure de sa demande le territoire français. La France se dote ainsi d'un cadre normatif facilitant la mise en œuvre de la volonté d'un moratoire national durable concernant la culture de semences génétiquement modifiées autorisées au niveau européen. Concernant la sécurité des forages pétroliers en mer, le projet de loi renforce les exigences applicables aux activités d'exploration : 1. l'évaluation des risques d'accident et les moyens à mettre en œuvre pour limiter leurs probabilité et leurs conséquences devront être renforcés ; 2. les entreprises pétrolières devront également démontrer qu'elles disposent des moyens financiers suffisants pour faire face à un éventuel accident. Enfin, le projet de loi comprend des dispositions précisant le champ de contrôle des autorités et les sanctions applicables en matière de produits et équipements à risque et de produits chimiques.

ORDONNANCE - CREATION DU NOUVEAU GROUPE PUBLIC FERROVIAIRE

La ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et la secrétaire d'Etat chargé des transports, de la mer et de la pêche ont présenté une ordonnance prise en application de l'article 38 de la loi n° 2014-872 du 4 août 2014 portant réforme ferroviaire et une communication relative à la création du nouveau groupe public ferroviaire. Depuis le lancement de la réforme ferroviaire en octobre 2012, deux années et demie de travail ont permis de dessiner les bases d'un modèle intégré rompant avec les défauts de l'organisation précédente dans laquelle la gestion de l'infrastructure était éclatée entre plusieurs entités autonomes. La loi portant réforme ferroviaire adoptée à l'été 2014 fonde l'avenir du service public ferroviaire pour le moderniser en profondeur. Elle crée un groupe ferroviaire constitué d'un établissement public dit « de tête » (la nouvelle SNCF) et de deux établissements publics opérationnels, le gestionnaire de l'infrastructure (SNCF Réseau) et l'opérateur de mobilité (SNCF Mobilités), avec un pilotage commun, les synergies industrielles utiles et une organisation sociale intégrée. Le Gouvernement réaffirme le rôle de l'Etat, stratège national, tout en consolidant les prérogatives des régions qui sont les autorités organisatrices de transport de nos territoires. Cette réforme apporte une réponse aux enjeux de qualité du service public, de coût et de soutenabilité financière, dans l'intérêt des usagers et des territoires. Dès à présent, avec 12 décrets publiés et 5 qui vont l'être dans les prochaines semaines, la mise en œuvre de la réforme est aboutie. Les décrets statutaires sont entrés en vigueur le 1er juillet, marquant la création effective du nouveau groupe SNCF. L'ordonnance présentée ce jour en conseil des ministres s'inscrit dans cet ensemble. Elle met ainsi en cohérence les dispositions législatives existantes avec les modifications apportées par la loi, et abroge celles qui sont devenues sans objet. Par ailleurs, en achevant la transposition de la directive européenne du 21 novembre 2012 établissant un espace ferroviaire unique européen, elle permet également de simplifier et d'améliorer les conditions d'intervention des opérateurs de transport ferroviaire. Elle étend ainsi aux gestionnaires d'infrastructure intervenant aux côtés de SNCF Réseau les règles d'accès équitable et non discriminatoire au réseau ferroviaire. Elle améliore les conditions d'accès des opérateurs ferroviaires aux installations de service, telles que les gares de voyageurs ou les terminaux de transport combiné. Elle renforce les règles de transparence de l'ensemble des acteurs du système de transport ferroviaire : gestionnaires d'infrastructure ; exploitants d'installation de service ; entreprises ferroviaires. En outre, l'ordonnance dote l'Autorité de régulation des activités ferroviaire (ARAF) de nouveaux pouvoirs. En particulier, celle-ci sera compétente pour assurer, en partenariat avec son homologue britannique, la régulation du tunnel sous la Manche. Les délais de réponse des acteurs ferroviaires à ses demandes d'informations sont désormais mieux encadrés et la pratique de consultation régulière des acteurs du transport ferroviaire qu'elle a initiée est consacrée par l'ordonnance. Enfin, l'ordonnance favorise, au niveau national, la coopération entre les différents acteurs institutionnels du système, comme l'ARAF et l'Établissement public de sécurité ferroviaire. Elle incite également l'ARAF et les gestionnaires d'infrastructures à travailler avec les acteurs ferroviaires des autres États membres de l'Union, afin de faciliter le développement des services ferroviaires internationaux. A l'intérieur de la SNCF « version 4 août 2014 », l'affectation des personnels dans les nouveaux établissements publics a été un imposant chantier à la fois technique et d'accompagnement du changement pour 60 000 salariés qui ont changé d'employeur, dans le respect des obligations de sécurité. Le basculement vers la nouvelle organisation s'est déroulé le 1er juillet. Depuis cette date, près de 10 000 salariés sont désormais affectés à la SNCF « de tête » ; SNCF Réseau est passé de 1 500 à plus de 50 000 salariés et SNCF Mobilités de 155 000 à 95 000 salariés. Le conseil de surveillance de la SNCF s'est réuni en séance inaugurale le 1er juillet. Les nouveaux conseils d'administration de SNCF Réseau et SNCF Mobilités le seront dès le 16 juillet avec à leur tête les dirigeants nommés ce jour. Les élections professionnelles qui se tiendront la deuxième quinzaine de novembre viendront clore le processus institutionnel en désignant les représentants des salariés dans ces nouvelles instances. Cette réforme respecte l'exigence de fournir un accès équitable et transparent au réseau ferré national. La commission européenne a eu l'occasion de montrer son intérêt

pour ce nouveau modèle français qui garantit l'indépendance opérationnelle de SNCF Réseau tout en ménageant les synergies nécessaires au système ferroviaire. Par ailleurs, la réforme réaffirme et renforce le rôle central de l'Autorité de régulation des activités ferroviaires (ARAF) dont les avis devront être suivis sur des sujets aussi essentiels que celui du choix des dirigeants. La loi du 4 août 2014 a créé le Haut Comité du Système de Transport Ferroviaire. Instance d'information et de concertation des parties prenantes, il est chargé de débattre des grands enjeux du système de transport ferroviaire national. Il éclairera le Gouvernement et le Parlement sur la situation du ferroviaire français et fera des propositions. Il sera réuni une première fois dès cet automne. Le Gouvernement a engagé l'élaboration des contrats de performance qui seront conclus entre l'Etat et chacun des établissements publics du groupe. Parce que la réforme ferroviaire doit permettre de remettre le ferroviaire français sur la meilleure trajectoire, elle passe par des engagements de progrès, de performance économique et opérationnelle, pour un service public apte à se moderniser de l'intérieur, plus efficace, moins coûteux, et toujours plus sûr. Sur le plan social, les discussions entre les partenaires ont déjà conduit à définir le périmètre de la branche ferroviaire. Les organisations syndicales et professionnelles devront définir d'ici juillet 2016 le cadre commun de l'organisation collective de la branche. Les partenaires syndicaux et patronaux devront trouver la voie d'un accord collectif de branche dans l'année qui vient. Le gouvernement prendra sa part en établissant le « socle commun » à l'ensemble des opérateurs ferroviaires. Des accords d'entreprise formeront le troisième pied de l'édifice social. Cette réforme s'inscrit dans la construction d'un avenir prometteur pour notre système ferroviaire. Elle était indispensable car celui-ci, auquel chacun est tant attaché, est aujourd'hui vieillissant et surendetté. La réforme permet l'ouverture du ferroviaire vers le 21ème siècle. Il appartient désormais aux dirigeants du nouveau groupe public ferroviaire de lui donner toute l'ambition qu'il mérite.

PROJET DE LOI - RATIFICATION DE L'ORDONNANCE TRANSFÉRANT L'ORGANISATION MATERIELLE DES ELECTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET AUX CONSEILS D'ORIENTATION PLACES AUPRES DES DELEGUES REGIONAUX OU INTERDEPARTEMENTAUX DU CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AUX CONSEILS D'ADMINISTRATION DES CENTRES DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Michel Sapin et Emmanuel Macron ont présenté mercredi 8 juillet une communication relative à la situation de l'économie. Après l'accélération de la croissance au premier trimestre (+ 0,6 %), la France est clairement entrée dans une phase de reprise de l'activité. Le consensus des économistes et les institutions nationales et internationales prévoient désormais une croissance d'au moins 1 % en 2015 et 1,5 % en 2016. Les bases de la reprise sont en train de se solidifier et de s'élargir. Il n'y a pas lieu de penser que les difficultés que connaît la Grèce la compromettront, car le poids de l'économie grecque dans les échanges est limité et la zone euro s'est dotée depuis 2012 de mécanismes pour prévenir les risques de contagion. Après avoir recommencé à progresser en 2014 (+ 1,1 %), le pouvoir d'achat des ménages va continuer à accélérer (l'Insee anticipe + 1,9 % en 2015), grâce au ralentissement de l'inflation et à la stabilité des impôts, ce qui soutiendra la consommation. Les exportations devraient aussi repartir à la hausse. Selon les industriels interrogés par l'Insee, les perspectives générales d'exportation atteignent un niveau inégalé depuis 15 ans. En outre, sur les cinq premiers mois de l'année 2015, les exportations progressent déjà de 3,8 % par rapport à la même période l'an dernier. Les conditions sont aujourd'hui réunies pour que les entreprises s'engagent sur des projets d'investissement et d'embauche. Soutenu par le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi et le pacte de responsabilité et de solidarité, le taux de marge des entreprises a regagné déjà près de 2 points, sur les 3 points perdus depuis la crise. A 31,1 % au 1er trimestre 2015, il retrouve son plus haut niveau depuis début 2011. Soutenu par la demande, par des conditions de financement favorables, par la restauration des marges et par les mesures du plan de soutien à l'investissement, notamment le suramortissement, l'investissement devrait redémarrer. Ainsi, l'Insee estime que ces mesures soutiendraient fortement (+ 0,6 point) l'investissement des entreprises en produits manufacturés au second semestre 2015. Cette reprise de l'activité à l'œuvre, portée par le dynamisme de la consommation puis par la reprise de l'investissement, permettra une reprise progressive de l'emploi. Pour accompagner ce mouvement, le Gouvernement amplifie son action tant sur le volet des politiques de l'emploi, avec l'extension de l'enveloppe de contrats aidés pour lutter contre le chômage de longue durée, que de la politique économique, avec le plan « Tout pour l'emploi » au profit des très petites entreprises et des petites et moyennes entreprises. Les entrepreneurs individuels bénéficient en particulier d'une prime de 4 000 € pour les embauches d'un premier salarié dans l'année qui vient. La politique du Gouvernement commence à produire ses effets. Sa mise en œuvre doit se poursuivre avec détermination.

PROJET DE LOI - RATIFICATION DE L'ORDONNANCE RELATIVE A L'ADAPTATION DU SECRET PROFESSIONNEL DANS LES ECHANGES D'INFORMATIONS ENTRE AUTORITES ADMINISTRATIVES ET A LA SUPPRESSION DE LA PRODUCTION DE PIECES JUSTIFICATIVES

La secrétaire d'Etat chargée de la réforme de l'Etat et de la simplification a présenté un projet de loi ratifiant l'ordonnance n° 2015-507 du 7 mai 2015 relative à l'adaptation du secret professionnel dans les échanges d'informations entre autorités administratives et à la suppression de la production de pièces justificatives.

L'ordonnance qu'il s'agit de ratifier met en œuvre, pour les entreprises, le programme « Dites-le nous une fois », qui permet un allègement des démarches administratives pour les entreprises, dès 2017. Désormais, ce sont les administrations qui échangeront entre elles les informations qu'elles demandaient auparavant aux entreprises pour chaque démarche. Cet allègement des procédures s'accompagnera de la suppression de pièces justificatives. Les échanges de données entre administrations permettront, par exemple, de simplifier les formalités pour les marchés publics, les dossiers d'aides et subventions, les autorisations et déclarations diverses d'activité, les démarches agricoles, environnementales et douanières, les démarches liées à l'emploi et à la formation professionnelle. Le programme « Dites-le nous une fois » contribue également à la politique de simplification pour les particuliers conduite par le Gouvernement, qui a permis notamment la suppression des pièces justificatives pour les demandes d'aides au logement et la demande automatique de changement d'inscription sur les listes électorales lors d'un déménagement, service mis à disposition par la plateforme en ligne « service-public.fr ». Afin de permettre cette modernisation de l'action publique, l'Etat investit dans sa transformation numérique, notamment à travers la mobilisation du fonds « Transition numérique de l'Etat et modernisation de l'action publique » du Programme d'investissements d'avenir, doté de 126 millions d'euros.

ORDONNANCE - MISSIONS, REGLES DE FONCTIONNEMENT ET POUVOIRS DE L'AUTORITE DE CONTROLE PRUDENTIEL ET DE RESOLUTION ET DE L'AUTORITE DES MARCHES FINANCIERS DANS CERTAINES COLLECTIVITES D'OUTRE-MER ET EN NOUVELLE-CALÉDONIE

Le ministre des finances et des comptes publics a présenté une ordonnance relative aux missions, aux règles de fonctionnement et aux pouvoirs de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution et de l'Autorité des marchés financiers dans certaines collectivités d'outre-mer et en Nouvelle-Calédonie. Cette ordonnance clarifie le régime de supervision des établissements de crédit en outre-mer. Elle permet notamment de clarifier le fait que les importantes évolutions récentes en matière de supervision des établissements de crédit, avec la mise en place du mécanisme de supervision unique, ne sont pas applicables à Saint-Barthélemy, à Saint-Pierre-et-Miquelon, en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française et dans les îles Wallis et Futuna. L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution reste pleinement compétente pour la supervision des établissements de crédit sur ces pays et territoires d'outre-mer situés en dehors de l'Union européenne.

COMMUNICATION - LE PLAN D'INVESTISSEMENT EUROPEEN

Le Premier ministre a présenté une communication relative au plan d'investissement européen, dit « plan Juncker », et le dispositif national instauré pour sa mise en œuvre. L'Europe souffre d'une insuffisance d'investissement, qui demeure inférieur de 15 % par rapport au niveau atteint avant la crise. C'est pourquoi La France soutient depuis 2014 la mise en place d'un plan européen, permettant de relancer l'investissement et de l'orienter vers les secteurs porteurs de croissance. L'Europe s'est fortement mobilisée pour faire de ce plan une réalité : Le 26 novembre dernier, la Commission européenne a présenté un plan d'investissement qui repose sur trois volets : d'abord, un volet financier, avec une cible de 315 Md€ d'investissements additionnels, publics et privés, sur les trois prochaines années ; ensuite, un volet thématique, avec l'identification d'une réserve de projets destinée à stimuler les co investissements à travers l'Europe ; enfin, un volet réglementaire, consistant à créer un environnement plus favorable à l'investissement en approfondissant le marché unique. Le 13 janvier 2015, la Commission a proposé un règlement pour la mise en place d'un Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS). Le Conseil où siègent les Etats membres et le Parlement européen se sont mobilisés pour permettre l'adoption très rapide de ce règlement, qui a été publié le 1er juillet au Journal Officiel de l'Union européenne. Sans attendre, à l'initiative de la France notamment, un dispositif de pré-financement des projets d'investissement par la Banque européenne d'investissement a été mis en place depuis le mois d'avril. Deux programmes français de taille importante ont déjà été sélectionnés dans ce cadre : d'une part, une garantie pour les prêts de Bpifrance à hauteur de 420 M€ destinés au financement de petites et moyennes entreprises (PME) et entreprises de taille intermédiaire (ETI) innovantes ; d'autre part, des prêts à hauteur de 400 M€ pour la rénovation énergétique de logements en appui aux initiatives portées par les régions. Pour accompagner la réussite de ce plan, la France apportera un co-financement, à hauteur de 8 Md€ (à l'instar de l'Allemagne, de la Pologne, et de l'Italie), via la Caisse des dépôts et consignations (CDC) et Bpifrance. Afin de permettre au plan « Juncker » de produire tous ses effets, il convient désormais d'en assurer le déploiement rapide au niveau européen et de continuer à mobiliser des porteurs de projets français. Ainsi, au niveau européen, les instances de gouvernance du FEIS devront être mises en place d'ici le mois de septembre, pour que le Fonds soit opérationnel dès la fin de l'été. Dans l'intervalle, le pré-financement des projets doit se poursuivre. La France, avec ses partenaires, sera particulièrement attentive à ce que le plan Juncker permette de renforcer la prise de risque et l'innovation en Europe tant dans les infrastructures que dans le soutien aux entreprises, notamment en développant le capital-risque. La France veillera également à une mise en œuvre efficace, au plus près du terrain, du plan européen, qui doit s'appuyer sur les institutions financières nationales, comme la CDC et Bpifrance. Au niveau national, les investisseurs privés, les acteurs publics, en particulier les collectivités territoriales, doivent présenter des projets. Le plan Juncker ne repose pas sur des financements subventionnels ni sur un dispositif de liste nationale de projets que le

gouvernement validerait : il revient aux porteurs de projets de s'adresser directement à la Banque européenne d'investissement (BEI). Afin d'assurer un rôle d'information et d'appui auprès des porteurs de projets privés et publics, le Gouvernement français a mis en place, dès la fin 2014, un dispositif de coordination interministérielle au sein du Commissariat général à l'investissement, qui travaille en lien étroit avec les associations de collectivités territoriales notamment. L'Etat, via le Commissariat général à l'investissement et ses services déconcentrés sur tout le territoire, accompagne ainsi les porteurs de projet, en les conseillant dans la préparation et la présentation de leurs dossiers. La France a engagé une coopération avec ses partenaires européens, en premier lieu l'Allemagne et l'Italie, pour identifier des projets d'investissement communs, en particulier dans les secteurs de l'énergie, de la transition écologique et du numérique. A travers le plan « Juncker », c'est une Europe concrète, positive, orientée vers la croissance et l'emploi qui se manifeste, c'est-à-dire une Europe pleinement au service des citoyens. C'est aussi une nouvelle stratégie économique européenne qui se dessine, où, à côté des enjeux de réformes structurelles et de consolidation budgétaire, l'investissement a désormais toute sa place. La France, qui a œuvré en faveur de cette stratégie équilibrée et porte l'ambition d'une Europe responsable et solidaire sera au rendez-vous de ce nouvel élan.

COMMUNICATION - LES FESTIVALS

La ministre de la culture et de la communication a présenté une communication relative aux festivals. La France est riche de plus de trois mille festivals qui se tiennent chaque année, dans tous les domaines (qu'il s'agisse de spectacle vivant, de littérature, de cinéma, etc.), et témoignent de la vitalité et de sa diversité artistique et culturelle. Si certains de ces festivals sont pluridisciplinaires, la plus grande partie d'entre eux est spécialisée dans une discipline artistique (théâtre, danse, musique, etc.), une esthétique ou une expression artistique particulière (jazz, hip-hop, marionnettes, arts de la rue, nouveau cirque, jeune public). Aujourd'hui, la musique est en tête de l'activité festivalière en nombre de manifestations et en montants de financement. Les festivals sont des vitrines inestimables pour la création. Vecteur de diffusion de la culture et de découvertes, ils permettent au public d'accéder à des artistes confirmés tout autant qu'à de jeunes artistes, ou créateurs en devenir, qui y trouvent une opportunité de se faire connaître et des conditions de diffusion plus souples que dans les programmations annuelles. Mais les festivals sont par ailleurs des lieux de démocratisation culturelle, de participation et d'appropriation de la culture par le plus grand nombre, objectifs majeurs de la politique culturelle du Gouvernement. Ils sont enfin à l'origine de retombées économiques directes (engagées par le festival sur le territoire) et indirectes (résultant des dépenses des visiteurs à l'occasion des représentations). Au total, pour 1 € investi dans un festival, les retombées économiques pour le territoire sont comprises entre 3 € et 10 €. Avec une fréquentation globale de 2,5 à 3 millions de personnes, en progression entre 2013 et 2014, ils sont aussi un puissant facteur d'attraction touristique, avec une saisonnalité marquée pendant les mois d'été. Si les festivals sont financés par des fonds privés et publics, ce sont majoritairement les collectivités territoriales, depuis le développement des politiques culturelles locales des trente dernières années, qui les soutiennent. De son côté, l'Etat apporte son concours à quelque 160 manifestations de spectacle vivant et à 400 manifestations littéraires pour un montant total de 23 millions d'euros. Compte tenu de la maturité des politiques culturelles des collectivités, l'Etat a poursuivi depuis 10 ans un objectif de concentration de sa présence financière dans les seuls festivals à dimension nationale et internationale, ou dans ceux qui développent une politique d'éducation artistique et culturelle de long terme. Certains festivals ont récemment rencontré des difficultés financières. Ce constat de fragilisation mérite néanmoins d'être nuancé : en 2014, si le Centre national de la chanson, de la variété et du jazz a recensé la disparition de 51 festivals de musiques actuelles, il a également enregistré, dans le même temps, la création de 44 nouvelles manifestations. On observe par ailleurs un moindre désengagement financier des collectivités s'agissant des manifestations littéraires. Les raisons de disparitions des festivals sont multiples. Certaines sont liées à des choix de politique locale assumés, d'autres sont le fait de difficultés propres aux festivals, à leur niveau de structuration, leur programmation, leur billetterie. Dans ce contexte, M. Pierre Cohen s'est vu confier une mission visant à établir la réalité des problèmes rencontrés et à éclairer les pouvoirs publics sur les solutions qui peuvent être apportées. Il rendra ses conclusions en septembre prochain.

Pour toute question, tout besoin ou suggestion : contact@porte-parole.gouv.fr ; 01 49 55 81 16 / 58 84

Questions d'actualité, c'est : du lundi au vendredi, un maximum d'informations sur l'ensemble de l'action gouvernementale. En complément de l'Essentiel.